

MAIRIE DE SOLIGNAC

EXTRAIT DU REGISTRE

DES ARRETES DU MAIRE

~~N°2022ARR049~~

Le Maire de la Commune de SOLIGNAC

Vu le code de la route,

Vu le code de la voirie routière, notamment les articles L113-1 et R113-1,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et des autoroutes, modifié,

Vu l'arrêté du 7 juin 1977 relatif à la signalisation des routes et autoroutes, modifié,

Vu l'arrêté du 6 novembre 1992 relatif à l'approbation de modifications de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, modifié,

Considérant qu'en raison de travaux d'extension basse tension, il y a lieu de prendre un arrêté de prolongation pour interdire la circulation,

ARRETE,

Article 1 : En raison de travaux d'extension basse tension avec confection d'une boîte souterraine, effectués par l'entreprise SPIE Citynetworks chez SOGELINK, 69134 Dardilly Cedex, l'interdiction de circuler « Impasse Notre Dame », sera prolongée du 18 juillet 2022 au 29 juillet 2022.

Article 2 : Une route barrée sera mise en place pour la période du 18 juillet 2022 au 29 juillet 2022.

Article 3 : La circulation des services de secours et la collecte des déchets seront maintenus.

Article 4 : L'entreprise sera chargée de mettre en place les dispositifs de circulation et d'assurer la sécurité des piétons et des véhicules de jour comme de nuit.

Article 5 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur et pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Limoges deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Article 6 : L'entreprise SPIE Citynetwork chez SOGELINK est chargée de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Entreprise SPIE Citynetwork
- Chef de Brigade de Gendarmerie de Solignac
- SAMU
- SDIS
- Direction de la propreté Limoges Métropole

SOLIGNAC, le 8 juin 2022

Par délégation du Maire,

Claude GOURINCHAS
1^{er} adjoint au Maire

